

247.

Par Meil huit cent quarante un, le trente juin, à
cinq heures et demie du matin, devant nous Bourgeois
officier de l'état civil sont comparus publiquement Henri
Joseph **Herrion**, bourgeois, né à Ferrives le vingt trois
septembre Meil huit cent treize, domicilié sur Arvoi, fils
majeur naturel de Marie Elisabeth Herrion, décédée à
Stodumont le six février Meil huit cent vingt deux,

Et
Marguerite Jeanne **Hallet**, sans profession,
née en cette ville le trois Août Meil huit cent sept, domiciliée
sur Arvoi, fille majeure de Hubert Hallet, bourgeois,
et de Jeanne Postula, demeurant même domicile, ci présents
et consentants, lesquels nous ont requis de procéder à la célébration
du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été
faites en cette ville les vingt et vingt sept juin courant sans
opposition, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné
lecture des pièces sus mentionnées et du chapitre six du Code
civil, au titre du mariage, et les contractants ayant mutuellement
consenti à se prendre pour mari et pour femme, déclarons au
nom de la loi que Henri Joseph Herrion et Marguerite Jeanne
Hallet sont unis par le mariage, dont acte dressé en présence
de Nicolas Boverie, menuisier, âgé de vingt six ans; de Hubert
Lenoir, bourgeois, âgé de trente neuf ans; de Joseph Hallet,
charretier, âgé de trente deux ans, frère de l'épouse, et de
Couspains Postula, armurier, âgé de quarante neuf ans, oncle
de l'épouse, domiciliés en cette ville, et, après lecture faite,
nous avons signé seul: les époux, les autres parties et les
témoins ayant déclaré ne savoir écrire.

app. Cochin